

AVIS PUBLIC

Relatif à une consultation publique

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

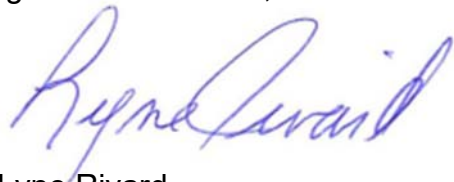
Projet de Règlement numéro 2023-363 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin d'encadrer l'hébergement collaboratif en résidence principale et de modifier certaines dispositions concernant l'abattage d'arbres et les pavillons de jardin

AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

- 1 Lors de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2023, le Conseil municipal de la Municipalité d'Upton a adopté le projet de règlement numéro 2023-363.
- 2 Que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu **le mardi 3 octobre 2023 à 19h55** à la salle du conseil située au 810, rue Lanoie à Upton. Au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et les organismes qui désirent s'exprimer.
- 3 Le projet de règlement numéro 2023-363 consiste à modifier le règlement de zonage afin :
 - D'encadrer les activités de location à court terme au sein des résidences principales;
 - De bonifier certaines dispositions concernant les pavillons de jardin;
 - De bonifier certaines dispositions concernant l'abattage d'arbres.
- 4 Le projet de règlement 2023-363 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 5 Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal, durant les heures d'ouvertures de celui-ci, ou sur le site internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <https://www.upton.ca/avis-publics/>.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de septembre de l'an 2023.

Directrice générale et
greffière-trésorière,



Lyne Rivard